

Bureau d'étude IESQA-CONSULT

Cité 1200 Logements, Villa N°840 ; Tél : 70 17 31 48/ 76 34 10 56

E-mail : iesqa@iesqa.com ; Site web : www.iesqa.com



PRESENTATION DES ACTIVITES SANTÉ SECURITE DU BUREAU D'ETUDE IESQA-CONSULT



Bureau d'étude IESQA-CONSULT

Cité 1200 Logements, Villa N°840 ; Tél : 70 17 31 48/ 76 34 10 56

E-mail : iesqa@iesqa.com ; Site web : www.iesqa.com

Introduction

Bureau d'étude spécialisé dans la prévention et la maîtrise des risques, **Ingénierie de l'Environnement, de la Santé sécurité et de la Qualité en Afrique (IESQA-CONSULT)** est une SARL qui met à la disposition des entreprises son expertise technique, réglementaire et organisationnelle dans les domaines de la prévention des risques industriels, de la santé sécurité au travail, de l'hygiène, de la Qualité, de l'environnement et du développement durable.

L'Hygiène, la Santé Sécurité, L'Environnement et la Qualité (HSEQ) sont au cœur de la culture et des activités du Bureau IESQA, et notre mission est de proposer à nos clients des solutions innovantes, efficaces et flexibles. Au-delà des avantages immédiats de nos produits et services, IESQA veut optimiser sa stratégie sur tous les aspects de la gestion QHSE afin d'aboutir à des résultats de qualité grâce à son engagement à appliquer en interne les bonnes pratiques pour la satisfaction totale de ses partenaires.

Nos Consultants vous accompagneront dans la mise en œuvre des nouvelles exigences, afin de garantir un déploiement efficace de votre démarche Qualité – Environnement-Santé Sécurité-sureté-Hygiène, mais également de répondre aux exigences normatives.



IESQA-CONSULT

IESQA-CONSULT est une SARL au capital d'un million (1.000.000) de FCFA, dont le siège social est Ouagadougou.

RCCM N° BFOUA2017B1695 IFU N° 00087611 U
Compte BOA N° BF084 01021 008787510005 74

Cité 1200 Logements, Villa N°840 ; Tél : 70 17 31 48/ 76 34 10 56/

E-mail : iesqa@iesqa.com ; Site web : www.iesqa.com

Activités Santé Sécurité au Travail

Santé et
sécurité
au travail



Avec IESQA, convertissez les exigences réglementaires en un puissant outil d'optimisation, de développement et une opportunité de croissance économique pour votre entreprise !

La prévention des risques professionnels (ou santé sécurité au travail) englobe l'ensemble des risques (mécaniques, chimiques, biologiques, radiologiques, thermiques, électriques, incendie-explosion, circulation, manutention, bruit, rayonnements non ionisants, psychosociaux, etc.) auxquels sont soumis les salariés. Conformément au code du travail et quelles que soient l'activité et la taille de l'entreprise, le chef d'établissement est tenu de supprimer ou de réduire les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

IESQA propose à ses clients des solutions simples et éprouvées permettant de transformer l'obligation réglementaire en un outil d'optimisation de la performance de l'entreprise, depuis l'élaboration du document unique à la mise en place d'un système de management de la santé sécurité au travail ainsi que le suivi. IESQA propose aussi des solutions allant de la réalisation complète des études de dangers (identification des potentiels de dangers, analyse des risques, modélisation des scénarios, définition des EIPS, analyse des effets dominos, étude de réduction des risques ...) à la mise en place de systèmes de gestion de la sécurité permettant une meilleure prise en compte des risques liés à l'organisation et aux personnes. Notre Bureau peut également mettre à votre disposition les services d'un Conseiller à la santé sécurité, qui vous accompagnera dans le cadre de toutes vos problématiques liées à la santé sécurité, positionner les valeurs humaines au centre de l'organisation de l'entreprise et le démontrer en changeant les habitudes, les attitudes au sein de l'entreprise afin de faire la différence grâce une réelle "**culture sécurité et prévention**".

- ✓ Etre un partenaire fiable et réactif pour accompagner les changements et le développement durable de votre entreprise.
- ✓ Apporter les ressources nécessaires, l'expérience de terrain et les compétences dans des domaines spécifiques de la sécurité et la prévention.
- ✓ Apporter un support à l'équipe de prévention, au conseiller en prévention et à la ligne hiérarchique ou l'équipe projet.

Notre bureau de conseils et d'expertise peut vous accompagner pour développer les volets suivants :

Technique

- ✚ Audit de conformité légale et vérification sur le terrain,
- ✚ Analyse des risques des postes de travail,
- ✚ Analyse détaillée des accidents/incidents et les mesures de préventions associées,
- ✚ Veille réglementaire
- ✚ Evaluation des risques (mécaniques, électriques, chimiques, physiques et liés à l'environnement de travail, incendie, ...),
- ✚ Vérification de la conformité des équipements et installations et application de la Directive Machines
- ✚ Support sécurité/environnement dans l'élaboration des projets avec application des normes et standards en matières sécurité (sécurité équipements de travail et prévention des accidents des travailleurs)
- ✚ Analyse des besoins et plan d'actions préventives,
- ✚ Analyse des risques incendie,
- ✚ Vérification de la mise en place des contrôles règlementaires,
- ✚ Elaboration des programmes d'inspection des équipements sous pression, avec produits dangereux, ...
- ✚ Priorisation des mesures de prévention au regard des coûts
- ✚ Tous les volets de l'hygiène de l'établissement



Organisationnel

- ✚ Analyse règlementaire et état des lieux de l'entreprise,
- ✚ Accompagnement pour la mise en place du plan annuel d'actions de prévention des risques,
- ✚ Suivi des outils d'inspection
- ✚ Elaboration d'outils spécifiques pour la gestion des sous-traitants, des travaux de maintenance et autres travaux à risques élevés (permis de travail, permis de feu, consignation, travaux en hauteur, travail en espace clos, élingage et levage, excavations, ...)
- ✚ Elaboration de programme de prévention/ document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- ✚ Elaboration des procédures de consignation et interventions sur équipements dangereux,

Bureau d'étude IESQA-CONSULT

Cité 1200 Logements, Villa N°840 ; Tél : 70 17 31 48/ 76 34 10 56

E-mail : iesqa@iesqa.com ; Site web : www.iesqa.com

- ✚ Elaboration du plan préventif des équipements critiques pour la sécurité et l'environnement,
 - ✚ Accueil induction des nouveaux/gestion des intérimaires,
 - ✚ Validation des EPI (Equipements de Protection Individuelle) et EPC (Equipements de Protection Collective)
 - ✚ Mise en place du « management of change », la procédure (triple feu vert, ...),
 - ✚ Procédure d'acceptation des produits,
 - ✚ Elaboration du plan d'urgence, définition des moyens de secours,
 - ✚ Procédures, formations et audits pour les espaces confinés,
 - ✚ Procédure de gestion des accidents/incidents,
 - ✚ Mise en place des habilitations électriques, conduite d'engins, y compris l'accréditation
- ✚ Organisation des formations spécifiques à l'entreprise (matrice des compétences, programme des formations au regard de la législation)



Humain

- ✚ Outils pour la sécurité comportementale,
- ✚ Changement des attitudes/mentalités,
- ✚ Support à la ligne hiérarchique,
- ✚ Mise en place des politiques de lutte contre alcools, drogues et autres addictions,
- ✚ Gestion des changements organisationnels,
- ✚ Analyse des risques psychosociaux

Notre expérience de la sécurité au travail dans les domaines de la construction, de l'industrie, du génie civil et de l'énergie, offre à nos clients une expertise de haut niveau. La formation et l'expérience professionnelle de notre équipe nous permettent d'offrir à l'ensemble de nos clients un service de qualité ainsi qu'une approche proactive des projets. Au travers de missions d'Etudes, de Conduite de projet, de Conseil et de Formation, IESQA accompagne les entreprises, collectivités locales et organismes d'état dans la mise en place des dispositifs et moyens concourant à leur sécurité. Nos compétences nous permettent d'intervenir sur de nombreux systèmes qui composent le domaine de la Santé Sécurité de façon générale, et avec ses spécificités.

Les activités courantes en SST

- ✚ Mise en place d'un système de management de la santé sécurité dans les entreprises
- ✚ Audits sur les performances des systèmes de management SST
- ✚ Audits sur la conformité de SMSST au regard OHSAS 18001 ou ISO 45001 ou autre référentiel comme ILO-OSH.
- ✚ Accompagnement des entreprises vers l'obtention de la certification et reconnaissance ISO 45001
- ✚ Suivi et gestion de la sécurité de toutes les étapes des chantiers de construction
- ✚ Formation et sensibilisation des travailleurs à la culture de la Santé Sécurité
- ✚ Mise en place et analyse de la veille réglementaire de l'entreprise
- ✚ Mise en place de système de lutte contre les incendies dans les entreprises
- ✚ L'identification et évaluation des risques dans les entreprises
- ✚ Placement de courte à longue durée de spécialistes en santé sécurité dans les entreprises avec un accompagnement de l'équipe du bureau d'étude
- ✚ Etude des dangers
- ✚ Élaboration de procédures sécuritaire d'opération des machines et des équipements présentant des risques élevés.
- ✚ Élaboration du programme de prévention de l'entreprise
- ✚ Exercices, simulation et mises en situation des équipes d'exploitation (évacuation, POI, urgence, incendie, déversement...),
- ✚ La rédaction de procédures et fiches réflexes
- ✚ Élaboration d'application simplifiée (logiciel) de collecte des données SST
- ✚ Sensibilisation et lutte contre les maladies endémiques et à caractère professionnelle dans les entreprises (SIDA, Paludisme, Ebola, ...)
- ✚ Coaching...



Les formations courantes dispensées dans le domaine de la santé sécurité et de l'hygiène sont :

- ✓ Rôle du superviseur
- ✓ Le permis de travail à chaud
- ✓ Evaluation des risques
- ✓ Renforcement des compétences des responsable HSE de l'entreprise
- ✓ SIMDUT 2015
- ✓ La manutention manuelle
- ✓ L'opération sécuritaire des engins miniers (Bull, pelle, foreuse, dumper, ...)
- ✓ Cadenassage
- ✓ Mise en place et formation des membres CSST
- ✓ Analyse des risques
- ✓ Formation sur les rôles des membres du comité santé Sécurité au travail (CSST)
- ✓ Élingage et gréage
- ✓ Le secourisme : Les gestes de premiers secours et soins d'urgence
- ✓ Enquête et analyse des accidents et incident du travail
- ✓ L'hygiène en milieu du travail
- ✓ Le travail en hauteur
- ✓ La conduite défensive ou préventive
- ✓ Le travail en espace clos, espace confiné ou travail isolé
- ✓ Inspections et visites des lieux du travail
- ✓ Lutte contre les incendies
- ✓ Formation sur les 5 règles d'or ou « Take five »
- ✓ Le balisage
- ✓ Les maux de dos
- ✓ Le bruit
- ✓ Les chutes
- ✓ L'éclairage
- ✓ La circulation en entreprise
- ✓ La protection respiratoire
- ✓ Les échafaudages
- ✓ Le harnais de sécurité
- ✓ La protection des mains
- ✓ La conduite des réunions de sécurité



Bureau d'étude IESQA-CONSULT

Cité 1200 Logements, Villa N°840 ; Tél : 70 17 31 48/ 76 34 10 56

E-mail : iesqa@iesqa.com ; Site web : www.iesqa.com

- ✓ Le stress au travail
- ✓ Absentéisme au travail
- ✓ Le permis de travail à chaud
- ✓ La manutention manuelle
- ✓ La planification minière
- ✓ Formation sur les rôles et fonctionnement des membres du Comité Santé Sécurité au Travail (CSST)
- ✓ Gestion de la sécurité sur les chantiers de construction
- ✓ L'assignation temporaire du travailleur
- ✓ Technique du Coaching
- ✓ La responsabilité sociétale des entreprises et ISO 26000
- ✓ L'hygiène en milieu du travail
- ✓ L'hygiène en milieu hospitalier et prévention des infections nosocomiales
- ✓ L'hygiène en milieu scolaire et des lieux fréquentés par des enfants
- ✓ L'hygiène en milieu de la restauration et hôtelier

Les formations dans le domaine de l'environnement

- ✓ La gestion des déchets biomédicaux
- ✓ La gestion des déchets ordinaires
- ✓ La gestion des déchets liquides
- ✓ La gestion des déchets solides
- ✓ L'incinération des déchets
- ✓ La collecte et le transport des déchets

Autres formations

- ✓ La formation en informatique (Suite office, Epi info, Acci vision, Conception de site Web ...)
- ✓ Formation des formateurs
- ✓ La communication interculturelle
- ✓ Accréditation du permis de conduire et conseils de sécurité
- ✓ Formation en renforcement des capacités opérationnelle des responsables HSE.
- ✓ Technique du Coaching...



ACTIVITES PRATIQUES A METTRE EN PLACE DANS L'ENTREPRISE

INTRODUCTION

Les activités du bureau d'étude IESQA-CONSULT sont très diversifiées et varient en fonction de chaque entreprise. Cette diversification ne nous facilite pas une énumération exhaustive des activités que nous pouvons mener au sein de l'entreprise. Il serait plus judicieux de nous contacter et d'exposer vos besoins spécifiques afin que nous puissions vous faire des propositions concrètes. Nous pouvons aussi visiter l'entreprise et faire des propositions et des recommandations concrètes visant à renforcer la sécurité de l'entreprise et des employés. Il y a aussi la revue documentaire que l'entreprise doit posséder pour montrer la preuve de son engagement vis-à-vis des prescriptions légales en matière de santé sécurité.

Nous avons néanmoins essayé regroupé sur les pages suivantes, les 50 activités les plus courantes en entreprise avec une brève description. Nous pouvons vous donner plus de détails pour chaque activité qui vous intéresse ainsi que les coûts.

1. LA REDACTION DES POLITIQUES ENGAGEMENTS DE LA DIRECTION

Il s'agit d'engagement écrit et signé du responsable de l'entreprise à respecter les 3 politiques qui sont :

- a) *La politique en matière de Santé sécurité*
- b) *La politique en matière de l'Environnement*
- c) *La politique en matière de Responsabilité Sociale*

La loi stipule que ces engagements doivent être affichées à des lieux précis de l'établissement et diffusés aux partenaires.

2. ELABORATION DU DOCUMENT UNIQUE

Le document unique d'évaluation des Risques professionnels (DUERP) est la porte d'entrée dans le système de management de la santé sécurité dans une entreprise. Ce document est la transposition par écrit de l'évaluation des risques, imposée à tout employeur par le code du travail. La rédaction de ce document repose sur des inspections minutieuses du milieu du travail et du processus de production. Il comporte entre autres les différents risques de l'entreprise, leur gravité, les mécanismes mis en place pour lutter contre ces risques et le système d'évaluation. Il comporte en général autours de 50 pages en fonction de la taille et des risques identifiées au sein de l'entreprise.

3. ELABORATION DE DIFFERENTES PROCEDURES D'OPERATION SECURITAIRE

Rédaction de procédures sécuritaire d'opération de machines, en vue de minimiser les risques pour le travailleur et pour éviter l'usure accidentelle des équipements de travail. Ces procédures sont rédigées en conformité avec les consignes du concessionnaire et avec l'approbation du responsable de l'unité du travail. Ces procédures concernent les travaux, les machines, comportant des risques importants pour les travailleurs où la sécurité de l'entreprise elle-même. **On a par exemple :**

- **EX1** *La procédure de travail en hauteur dans laquelle on donne les consignes et toutes les directives à suivre pour effectuer un travail en hauteur de façon sécuritaire*
- **EX2** *La procédure d'opération sécuritaire d'une excavatrice dans laquelle on donne toutes les consignes d'opération de cet engin. Cette sécurité prend en compte le conducteur, les personnes à proximité, l'engin lui-même et autres...*

Après la rédaction de la procédure, il faut former les personnes concernées par les travaux ou les engins concernés.

4. ELABORATION DE LA CARTOGRAPHIE DES RISQUES DE L'ENTREPRISE

La cartographie des risques est une démarche de gestion des risques d'une entreprise qui consiste à recenser les risques et à les synthétiser sur un document dans lequel ils seront placés en tenant compte de l'impact en cas de survenance du risque et de la fréquence de réalisation du risque. Cette cartographie s'applique au différent poste de travail ou secteurs de l'entreprise. Son élaboration nécessite plusieurs inspections minutieuses des postes de travail et des méthodes de travail ainsi que le processus de production dans son ensemble. Cette cartographie détaillera les différents dangers identifiés par poste de travail, leur nature, la probabilité de survenue... et des recommandations seront formulées pour les contenir.

5. CREATION D'APPLICATION POUR LES STATISTIQUES SST

Création d'applications informatiques pour les statistiques sur les accidents et incidents du travail. Ces applications comportent des tableaux de collecte des données SST, des tableaux d'enregistrement des accidents et incidents, de suivi des activités, des formations... Nous utilisons Excel pour construire ces applications afin d'automatiser les résultats sous forme de chiffres et de courbes.

Ces applications font ressortir toutes les données de santé sécurité de l'entreprise et permettent de croiser les résultats pour faire des analyses précises.

6. ELABORATION DE GUIDE POUR L'ACCUEIL OU IMMERSION OU INDUCTION DE NOUVEAUX EMPLOYES

Il s'agit d'un guide qui permettront à tout nouveaux employé d'être informé sur les règles en matière de santé sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement de l'entreprise. Cette induction est généralement conduite par un responsable RH, mais celui-ci peut déléguer ses pouvoirs à toute autre compétence du service. Ce guide est spécifique à chaque structure. Cette induction peut s'accompagner de formations dites obligatoire au regard du travail effectué dans l'entreprise tel que la formation sur la lutte contre les incendies, la manutention manuelle, le travail en hauteur... pour les entreprises où ces activités sont courantes.

7. ANALYSE DES BESOINS ET PLAN D' ACTIONS PREVENTIVES

Il s'agit de faire une inspection générale de l'entreprise et des processus de production, et en fonction de la nature des activités et des risques, nous formulons des recommandations générales sur tous ce qui doit être mis en œuvre pour assurer une

protection optimale des travailleurs et de l'entreprise elle-même. Il s'agit de répertorier toutes les activités nécessaires à la lutte contre les risques présents sur les lieux du travail. L'employeur pourra donc élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre progressive des recommandations.

8. PROCEDURE DE GESTION DES ACCIDENTS/INCIDENTS

Cette procédure consiste à mettre en place le mécanisme pour la gestion des accidents et incident du travail. Nous avons les enquêtes, les enregistrements des cas, le suivi, les améliorations au niveau de l'entreprise... Cette procédure a pour but de gérer efficacement tous les accidents et incidents du travail afin de réduire leur nombre, mais aussi d'éviter des accidents de même nature dans l'entreprise.

9. ACCOMPAGNEMENT POUR LA MISE EN PLACE DU PLAN ANNUEL D' ACTIONS DE PREVENTION DES RISQUES

Cet accompagnement permet de recenser toutes les activités à mettre en place au cours d'une période donnée avec les échéances précises au regard des risques présents dans l'entreprise et du budget que l'entreprise consent pour ce volet. Nous accompagnons les entreprises pour leur suggérer les activités qui permettent d'obtenir les meilleurs résultats avec un budget moindre.

10. ACCOMPAGNEMENT POUR LE SWOT/SEPO

Le SWOT : **S**trengths (forces), **W**eaknesses (faiblesses), **O**pportunities (opportunités), **T**hreats (menaces) ou le SEPO (**S**uccès, **E**checs, **P**otentialités et **O**bstacles) sont des puissants outils utilisés dans plusieurs domaines en vue de faire un diagnostic d'une situation de l'entreprise. Dans notre cas il s'agira de faire le diagnostic des problèmes de santé sécurité et de proposer des solutions pertinentes aux problèmes. Ces outils sont utilisés dans les grandes entreprises ou les entreprises comportant un grand potentiel d'accidents/incidents.

11. ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES POUR L'OBTENTION DE LA CERTIFICATION OHSAS 18001, ISO 14001 ET ISO 9001

Notre bureau d'étude peut accompagner les entreprises pour obtenir une certification dans le domaine désiré. Nous apportons les conseils et les audits nécessaires afin que la démarche soit plus rapide et moins onéreuse.

- ISO 9001 pour la certification Qualité
- ISO 14001 pour la certification management de l'environnement
- OHSAS 18001 pour la certification Santé sécurité

12. SUIVI DES OUTILS D'INSPECTION, D'EVALUATION ET VERIFICATION DE LA MISE EN PLACE DES CONTROLES REGLEMENTAIRES

La législation impose des suivis réguliers pour certains équipements, où autres mesures de prévention. Il s'agit par exemple des ponts roulants, des grues et autres équipements de levage, des contrôles des émissions de certains gaz ou particules dans l'atmosphère, ... le suivi de la vérification de ces équipements est une obligation pour être en phase avec la réglementation. Nous concevons également des fiches de suivi pour certains équipements et en assurons le suivi périodique.

13. ELABORATION D'OUTILS SPECIFIQUES POUR LA GESTION DES SOUS-TRAITANTS, DES TRAVAUX DE MAINTENANCE ET AUTRES TRAVAUX A RISQUES ELEVES (PERMIS DE TRAVAIL, PERMIS DE FEU, CONSIGNATION, TRAVAUX EN HAUTEUR, TRAVAIL EN ESPACE CLOS, ELINGAGE ET LEVAGE, EXCAVATIONS, ...)

L'élaboration de ces outils est indispensable pour la protection de l'entreprise dans son intégrité. Il permet de protéger les travailleurs de l'entreprise contre les catastrophes, mais aussi de s'assurer que les travaux effectués par les sous-traitants ne constituent pas de risque majeur pour l'entreprise. Divers outils seront élaborés en vue d'encadrer certains travaux jugés risquant notamment la coactivité.

14. ELABORATION DU PLAN D'URGENCE ET DEFINITION DES MOYENS DE SECOURS

Un plan d'urgence est important pour certaines entreprises, notamment celles qui comportent un grand effectif de personnel ou qui reçoivent un nombre important de visiteurs. Ce plan vise à intervenir avec promptitude et efficacité, et apporter un secours aux personnes. Ce plan associe plusieurs corps dont les sapeurs-pompiers, la police ou la gendarmerie, les structures sanitaires proches et la formation de plusieurs acteurs

internes à l'entreprise. Cette activité s'accompagne également de plusieurs affiches visant à familiariser les travailleurs avec les bons réflexes en cas d'urgence.

15. MISE EN PLACE DES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE ALCOOLS, DROGUES ET AUTRES ADDICTIONS (JEUX, TABAC...)

Cette politique a pour but de réduire les addictions en milieu du travail, réduire l'absentéisme au travail et l'exposition des travailleurs aux risques liés à la consommation des substances toxiques. Cette politique comporte des clauses répressives visant à dissuader les contrevenants.

16. ELABORATION DE FICHES D'ENGAGEMENT DES EMPLOYES A RESPECTER LES CONSIGNES DE SANTE SECURITE DE L'ENTREPRISE

Ces fiches ont pour but de demander à chaque employé de s'engager par écrit à respecter certaines consignes clés de l'entreprise, notamment les points sur la santé sécurité et des points sensibles de l'entreprise issu du règlement intérieur. Sur la fiche se trouvent des consignes de sécurité, l'observance de certains points du règlement intérieur et des engagements de bonnes mœurs. Chaque employé doit lire cette fiche et la signer, ce qui suppose qu'il s'engage à observer certaines consignes importantes dans le domaine de la santé sécurité de sa propre personne, de la sécurité de l'entreprise et même de la vie en harmonie dans l'entreprise. Cette fiche varie en fonction de l'entreprise et de sa population au travail.

17. INSPECTIONS DES LIEUX DU TRAVAIL

Ces inspections sont périodiques et concernent toute l'entreprise. Le but de ces inspections est de déceler les installations ou les processus de travail non conformes et de faire des recommandations au responsables de l'entreprise. Une inspection tient généralement sur une seule journée (activités et taille de l'entreprise), mais la production des recommandations peut durer plusieurs jours (nature des risques et processus de production).

18. VERIFICATION DU SYSTEME DE SIGNALISATION DANS L'ENTREPRISE ET A PROXIMITE

Cette activité consiste à s'assurer que l'employeur a mis en place toute la signalisation nécessaire pour informer les travailleurs des risques potentiels. Des affiches (plastifiées) peuvent compléter les signalisations. Le système de balisage est également conseillé pour avertir les risques présents sur le milieu du travail.

Il est souvent indispensable de convenir des codes couleur en vue d'assurer une bonne communication avec les travailleurs et d'avoir une vision uniforme des installations.

19. Evaluation des risques (mécaniques, électriques, chimiques, physiques et liés à l'environnement de travail, incendie, ...)

Cette activité a pour but de recenser les différents risques de l'entreprise, de les classer et de les évaluer en tenant compte de certains facteurs comme la fréquence, la gravité, l'occurrence... Cette évaluation donne un aperçu de l'importance des risques de l'entreprise et des efforts à mettre en œuvre pour lutter contre ces risques. Cette évaluation doit être dynamique en vue de prendre en compte tous les risques lors des changements de processus ou l'acquisition de nouveaux équipements.

20. LES MESURES ET EVALUATION DU NIVEAU D'ECLAIRAGE ET DE BRUIT

Il s'agit de l'évaluation du niveau du bruit et de l'éclairage dans les différents postes de travail de l'entreprise. Ces mensurations sont importantes dans les entreprises où le niveau sonore est particulièrement élevé et en continue. La mesure du niveau d'éclairage est aussi importante dans les entreprises comportant des travaux exigeant un niveau d'éclairage impeccable et où l'acuité visuelle est sollicitée.

21. DIFFERENTES FORMATIONS DU PERSONNEL EN FONCTION DES RISQUES PRESENTS DANS LEUR MILIEU DU TRAVAIL

Nous dispensons une cinquantaine de thèmes de formation différentes à l'endroit des travailleurs. Toutes nos formations sont sanctionnées par une attestation de participation qui est remis au responsable de la structure et des documents aide-mémoire des participants. Nous faisons ensuite un suivi de la formation pour nous assurer que les bénéficiaires en tirent grand profit.

Chaque thème de formation est dispensé par un formateur qui a des compétences avérées et pointues dans ce domaine.

Ce tableau regroupe quelques thèmes de formation courante :

❖ Rôle du superviseur	❖ Le permis de travail à chaud
❖ Evaluation des risques	❖ Renforcement des compétences des responsable HSE de l'entreprise
❖ SIMDUT (version 2015)	❖ La manutention manuelle
❖ Cadenassage	❖ Mise en place et formation des membres CSST
❖ Analyse des risques et tâches critiques	❖ Formation sur les rôles des membres du comité santé Sécurité au travail (CSST)
❖ Élingage et gréage	❖ Les gestes de premiers secours et soins d'urgence (secourisme)
❖ Enquête et analyse des accidents et incident du travail	❖ L'hygiène en milieu du travail
❖ Le travail en hauteur	❖ La conduite défensive ou préventive
❖ Le travail en espace clos, espace confiné ou travail isolé	❖ Inspections et visites des lieux du travail
❖ Lutte contre les incendies	❖ Formation sur les 5 règles d'or ou « Take five »
❖ Le balisage	❖ Les maux de dos
❖ Le bruit	❖ Les chutes
❖ L'éclairage	❖ La circulation en entreprise
❖ La protection respiratoire	❖ Les échafaudages
❖ Le harnais de sécurité	❖ La protection des mains
❖ La conduite des réunions de sécurité	❖ Le stress au travail
❖ Les 5 S	❖ La minute de sécurité

22. MISE EN PLACE ET FORMATION DU DES MEMBRES DU COMITE SANTE SECURITE AU TRAVAIL (CSST)

Cette activité concerne les entreprises qui ont un effectif de plus de 30 travailleurs. Elle est issue de la Loi N° 028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail qui fait obligation à l'employeur de mettre en place un comité de santé sécurité au travail (articles 249 à 254). Les détails concernant ce comité sont dans l'*Arrêté conjoint* n° 2008-002/MTSS/MS/SG/DGSST du 6 janvier 2009 portant création, attributions, composition et fonctionnement des comités de sécurité et de santé au travail. Nous accompagnons les

entreprises à mettre en place cette structure interne et nous leur donnons toutes les compétences pour jouer pleinement leur rôle.

23. LA FORMATION SUR LA CONDUITE DEFENSIVE

La conduite défensive, parfois appelée aussi conduite préventive, est une technique de conduite qui a pour but d'éviter d'être victime de la négligence, de l'étourderie et du manque de respect des autres utilisateurs de la route. Cette méthode est un état d'esprit qui permet d'être constamment en alerte et de pouvoir réagir lorsqu'un imprévu survient. En résumé, la conduite défensive consiste à adapter sa conduite à son type de véhicule, aux conditions routières et en tenant pour acquis que les autres utilisateurs de la route puissent commettre à tout moment une erreur. Cette formation est surtout importante dans les entreprises où il y a du transport de personnes, ou lorsqu'il y a de grandes distances que des employés parcourent...

24. SECOURISME AU TRAVAIL

La formation de base aux premiers secours a pour objet l'acquisition des connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés. A l'issue de la formation, le participant doit être capable d'exécuter correctement les gestes de Premiers secours destinés à :

- Protéger la victime et les témoins,
- Alerter les secours d'urgence adaptés,
- Empêcher l'aggravation des lésions de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Cette formation est importante dans toutes les entreprises, car elle vise à apporter également des soins généraux aux travailleurs (pansement, immobilisation, ...) lors de pathologies qui n'ont pas pour cause le travail.

25. MISE EN PLACE DES HABILITATIONS ET ACCREDITATIONS

Les habilitations et accréditations sont des documents délivrés à des employés qui leur confèrent le droit d'opérer un équipement ou exercer des tâches précises. Les accréditations confirment par écrit l'aptitude d'un employé à opérer un équipement donné (grue, Manitou, presse, lift, véhicule, camion, pelle, bulldozer ...). Les habilitations sont surtout relatives à certains types de travaux exigeant certaines qualités ou compétences (réparation d'équipement, manipulation électrique haute tension, utilisation de certains appareils électroniques...). Les habilitations et accréditations font généralement à des formations additives et des procédures d'opération. C'est l'employeur qui délivre l'habilitation.

26. LA FORMATION INTENSIVE DES RESPONSABLES CHARGES DE LA HSE DANS L'ENTREPRISE

Cette formation concerne les entreprises qui ne disposent pas de spécialiste en HSE (Hygiène, Santé Sécurité et Environnement). L'entreprise désignera donc 2 à 4 personnes qui recevront une formation intensive sur les aspects basiques de la santé sécurité. Ces personnes seront donc les garants de la santé sécurité au sein de l'entreprise. Ils seront soutenus périodiquement par notre bureau d'étude jusqu'à avoir connaissances acceptables du management de la santé sécurité. Cette méthode est conseillée aux entreprises qui ne sont pas prêts à employer un responsable Santé Sécurité en plein temps.

27. ANALYSE ET EVALUATION DES RISQUES DES DIFFERENTS POSTES DE TRAVAIL

Cette analyse et évaluation concerne les différents postes de l'entreprise et permet de catégoriser les risques par poste de travail. Il se fait après des inspections et observation des tâches dans chaque poste. Cette activité donne un aperçu des postes de l'entreprise qui nécessitent une surveillance continue ou des moyens de protection plus importants. Pour chaque poste donnée, on donne par exemple le niveau des risques incendie, blessure, intoxication, explosion, chute, maladie professionnelle, nuisance, ...

28. LUTTE CONTRE LES RISQUES D'INCENDIE DANS L'ENTREPRISE

Il s'agit d'une inspection minutieuse visant à recenser toutes les installations ou les processus pouvant être source d'incendie, et de prévoir des mesures d'atténuation de ces risques. Ce programme prévoit également la mise en place d'équipement de lutte contre les incendies et la formation du personnel.

29. SECURISATION DU TRANSPORT, STOCKAGE ET MANIPULATION DES MATIERES DANGEREUSES

Les produits dangereux dans une entreprise constituent une cause fréquente d'accidents du travail, de maladies professionnelles et divers fléaux tels que l'incendie, la pollution ...notre intervention dans ce domaine est fonction de la nature des produits utilisés et combine plusieurs sous programmes en vue de minimiser les risques d'accidents. Une formation sur le système d'information sur les matières dangereuses

utilisées au travail (SIMDUT ou le SGH) des principales personnes concernées est indispensable. Un système de communication par affichage de pictogramme doit compléter cette formation.

30. LES INSPECTIONS ENVIRONNEMENTALES

Il s'agira de vérifier le système de collecte et de gestion des déchets solides et liquides. Lorsqu'il y a des résidus dangereux, il faut mettre en place une station d'épuration (STEP) préalable au niveau de l'entreprise avant d'envisager le transfèrement vers la décharge définitive... Et cela implique des autorisations, des contrôles et le respect de la réglementation.

31. L'HYGIENE GENERALE DE L'ENTREPRISE

Nous faisons des inspections et des recommandations en vue de rendre optimale le niveau d'hygiène sur les lieux du travail. Cette hygiène concerne la cour en générale, tous les postes de travail ainsi que les réfectoires, Kiosques à proximités, et les installations de bien-être (sanitaires, vestiaires...).

Des propositions concrètes sont faites au responsable de l'entreprise pour la mise en œuvre pratique. Ces propositions portent sur le mécanisme de nettoyage des lieux, la réduction de la production des déchets, et la gestion des déchets produits par catégorie.

32. ANALYSE DES TACHES CRITIQUES ET RISQUES A PREVENIR

Cette analyse se fait pour les travaux exceptionnels comportant un grand potentiel d'accident ou de blessure. Il s'agira au spécialiste de recenser toutes les séquences du travail (taches), de rechercher les risques d'exposition, et de mettre en place des mesures de prévention. Cette analyse se fait avec tous les employés impliqués dans ce travail. Une formation sur l'analyse des risques est également prévue pour les chefs de section ou les chefs d'équipe, ainsi que des supports pour effectuer cette activité avant tout travail ne relevant pas de la routine.

33. ANALYSE REGLEMENTAIRE ET ETAT DES LIEUX DE L'ENTREPRISE

Cette activité vise à s'assurer que l'entreprise est en règle vis-à-vis de la réglementation en fonction des activités qu'elle mène. Des recommandations sont faites à l'employeur pour lui donner les différents points à améliorer pour être en règle des textes

règlementaires. Ces textes peuvent aussi être regroupés dans un document sous forme de veille réglementaire de la structure.

34. ELABORATION DE LA VEILLE REGLEMENTAIRE

Il s'agit de regrouper dans un tableau l'ensemble des textes et des dispositions légales qui encadrent toutes les activités de l'entreprise. Cette activité permet de s'assurer que toutes les dispositions légales encadrant les activités de l'entreprise sont prises en compte et une évaluation périodique permet l'amélioration ou le maintien du niveau d'application des textes.

35. VERIFICATION ET VALIDATION DES EPI

Il s'agit de s'assurer que les Equipements de protection Individuelle que portent les employés sont de bonne qualité et sont suffisants pour les protéger contre les risques présents dans leur milieu du travail. Cette vérification se fait par poste de travail.

36. PRIORISATION DES MESURES DE PREVENTION AU REGARD DES COUTS

Cette activité vise à donner au responsable de l'entreprise les différentes activités à mettre en œuvre pour aboutir à la sécurité dans son entreprise. Ensuite au regard des coûts, on fait des propositions pour à l'employeur sur la façon de procéder pour obtenir de bons résultats au moindre coût.

Il s'agit aussi de voir les activités prioritaires à mettre en place et qui auront une incidence positive sur les autres points de la sécurité, améliorant ainsi le niveau global de la sécurité dans l'entreprise.

37. CONDUITE D'AUDITS EN SANTE SECURITE ET ENVIRONNEMENT

Cette activité a pour but de vérifier la conformité des mesures de santé-sécurité-environnement de l'entreprise au regard des dispositions légales. L'audit doit déboucher sur des recommandations en vue de corriger les non conformités ou d'améliorer le programme existant.

38. ENQUETE ET ANALYSE DES ACCIDENTS ET INCIDENTS DU TRAVAIL

Après tout accident, l'employeur doit diligenter une enquête et une analyse de l'accident afin de mettre en œuvre des mesures correctrices de sorte que le même type d'accident ne se répète plus. Il s'agit d'une démarche méthodique de recherche des causes réelle en vue de formuler des recommandations pertinentes. Nous pouvons vous accompagner pour cette activité et former les responsables afin qu'ils conduisent cette activité eux-mêmes à l'avenir.

39. ANALYSE DETAILLEE DES ACCIDENTS/INCIDENTS ET LES MESURES DE PREVENTIONS ASSOCIEES

Chaque accident du travail et incident doit faire l'objet d'une enquête et d'une analyse. Cette démarche vise à rechercher les failles du dispositif de santé sécurité mis en place et apporter des ajustements ou des mesures correctives afin d'éviter les récives. La démarche doit être méthodique et aboutir aux causes réelles de l'accident et les mesures correctives doivent permettre de prévenir la survenue d'un accident du même type.

40. CONDUITE DE REUNION SANTE SECURITE

Participation à une ou plusieurs réunions santé sécurité afin d'aider les responsables à mieux structurer les rencontres futures. La durée de ces réunions n'excède généralement pas une journée. Lorsque les rencontres santé sécurité sont espacées, il peut arriver qu'au cours de ces réunions, un plan d'action soit élaboré avec planning d'exécution et responsabilisation en vue de résoudre un problème crucial ou récurrent.

41. SENSIBILISATION ET LUTTE CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL, LES MALADIES PROFESSIONNELLES, LES MALADIES ENDEMIQUES, LES MALADIES A CARACTERE PROFESSIONNELLE, LES THEMES DE SANTE PUBLIQUE (SIDA, PALUDISME, ÉBOLA, MENINGITE, DIARRHEE...), ET AUTRES SENSIBILISATION...

Ces sensibilisations sont ponctuelles et se font à la demande des employés, de l'employeur, ou lorsqu'il y a un problème de santé public récurrent dans l'entreprise. La durée de chaque séance ne doit pas excéder 30 minutes pour les pathologies courantes. Toutefois, on peut animer une conférence sur un problème de santé publique avec une durée pouvant atteindre 2h de temps. Nous pouvons aussi animer des thèmes visant à résoudre des problèmes dans l'entreprise comme l'absentéisme, les accidents de la circulation, l'usage abusif des ressources de l'entreprise, la réduction des coûts de production...

42. PLANS DE SURVEILLANCE DES REJETS ET AUTRES NUISANCES (BRUIT, ODEURS, PARTICULES TOXIQUES, SUIVI DE LA QUALITE DE L'AIR, MESURE DES PARTICULES EN SUSPENSION, COLLECTE D'ECHANTILLONS DE POUSSIERE ET DE GAZ A DES FINS D'ANALYSE)

Ces mesures sont généralement imposées par la réglementation, ou pour obtenir des preuves de la non nocivité des activités de l'entreprise suite à des plaintes ou des inquiétudes des employés ou des populations impactées par les projets. D'autres évaluations peuvent être associées comme les vibrations, le niveau de bruit de l'éclairage... que l'on regroupe sous le nom de métrologie.

43. MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE REDUCTION ET GESTION DES DECHETS (RECYCLAGE, RECUPERATION, REEMPLOI, CONSIGNE, REUTILISATION, REGENERATION...)

Ce volet relève de l'environnement, et a un impact important sur les coûts globaux de production de l'entreprise. Lorsque ce point est maîtrisé, l'entreprise peut faire des économies substantielles sur ses matières premières. Nous pouvons faire des propositions intéressantes aux employeurs sur la gestion de leur déchet.

44. RELATION AVEC LES COMMUNAUTES RIVERAINES DES PROJETS OU IMPACTEES PAR LE PROJET

Cette activité est très importante pour certaines entreprises notamment les entreprises du secteur BTP, et les grandes entreprises dont les activités ont une incidence importante sur les populations riveraines. Nos sociologues vont entreprendre des démarches et une communication auprès des populations impactées en vue de les amener à accepter ou tolérer les nuisances causées par l'entreprise.

45. SUIVI ET GESTION DE LA SECURITE DE TOUTES LES ETAPES DES CHANTIERS DE CONSTRUCTION, AUTRES OUVRAGES DU BTP, ET TRAVAUX SPECIAUX

Il s'agit de la surveillance des travaux comportant des risques. Dans ce cas, nous surveillons les travaux en continue. Le spécialiste QHSE se déplace dans les différents chantiers et suit constamment les travaux. Il respecte le règlement intérieur de l'entreprise et se comporte dans ce cas comme un employé de la structure. Ce suivi peut durer de quelques jours à plusieurs mois.

46. SIMULATION, EXERCICE DE MISE EN SITUATION

Il s'agit d'exercice visant à simuler des situations dangereuses en vue d'apprécier le comportement des travailleurs et y apporter des améliorations. On peut effectuer des simulations d'évacuation de l'entreprise face à un risque particulier, des simulations de secourisme, ...

Il faut au préalable former et sensibiliser le personnel et mettre en place tout le système de communication interne et externe avant de procéder à ces exercices.

47. MISE A LA DISPOSITION DE L'ENTREPRISE D'UN SPECIALISTE SST A PLEIN TEMPS POUR LE SUIVI DES TRAVAUX PARTICULIER (EXTERNALISATION)

Nous pouvons mettre à la disposition des entreprises un spécialiste de la santé sécurité pour suivre des travaux particuliers ou accompagner l'entreprise en plein temps durant une période que nous aurons convenu. Le spécialiste reste sur place pour le suivi des travaux et fourni tous les rapports requis. Il assure les formations nécessaires et les différentes inspections. Dans certains cas, il faut plusieurs spécialistes dans une même entreprise afin de couvrir toute la cédule de travail ou les rotations des équipes.

48. CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LA STRUCTURE AVEC MESSAGERIE PROFESSIONNELLE.

Cette activité a pour but de renforcer la visibilité et la lisibilité des activités de l'entreprise. Le site Internet va également renforcer la crédibilité de l'entreprise et participer à la publicité des produits. Sur ce site également, l'employeur pourra faire ressortir ses réalisations en matière de santé sécurité et environnement et inspirer ainsi la confiance des consommateurs. Après la création du site web, Nous donnons une formation sommaire et des logiciels afin que l'entreprise elle-même puisse procéder aux mises à jour et à l'actualisation. L'entreprise disposera aussi de mails professionnels de type votredomaine@votredomaine.com ou info@votredomaine.com. La création du site Internet avec messagerie est gratuite pour tous nos partenaires.

Pour plus d'information :

Site Web : www.iesqa.com

Mail : iesqa@iesqa.com

Téléphone. 70173148/ 76341056/